Accord·sur·le·temps·de·travail°:·une·bataille·qui·a·duré·presque·3·ans°!

Depuis des mois, des années même, la majorité des chargés sur les résidences se plaignaient de leurs horaires et demandaient la suppression des samedis travaillés, la fin de deux soirées systématiques à 22 heures par semaine. Depuis des mois, des années même, nous nous sommes battus auprès de la direction générale, pour la satisfaction de ces revendications. Ces revendications prenaient leur source sur l'utilité des horaires pour les résidences et leurs conséquences sur la vie sociale, la vie familiale, la santé. Notre bataille commune avec d'autres syndicats a permis de mettre en place l'ouverture de négociation sur ce sujet et la signature d'un accord expérimental et dérogatoire sur le temps de travail collectif sur le territoire du 78/91/92 signé en juin 2024. Cet accord prenait effet le 1er octobre 2024 et devait s'arrêter le 30 septembre 2025. Il prenait en compte les besoins de l'ensemble des salariés des résidences et pas simplement ceux des chargés en FJT.

L'accord prévu pour une durée d'un an a été prolongé deux fois par le syndicat majoritaire FO, seul signataire, ce qui a permis à la direction de l'ALJT de geler les négociations et de condamner la majorité des salariés des résidences (territoires du 75, 77, 93, 94, 95) à subir les conséquences de la non-négociation des horaires. Aussi, FO ne peut absolument pas se vanter d'avoir aidé à la négociation.

La CGT s'est battue bec et ongles en réunion de négociation mais aussi en dehors, pour réduire la période d'expérimentation et relancer la négociation bloquée par la direction. Ainsi nous vous avons systématiquement informés, interpellés par voie de sondage, de pétition mais aussi par nos délégations dans les résidences, délégations que nous avons démultipliées.
Ce travail à la force du poignet, dans des circonstances difficiles (nous ne sommes pas majoritaires) a abouti après moultes péripéties à la reprise de négociation et à la signature d'un accord sur le temps de travail.

Nous avons gagné collectivement de véritables avancées pour l'ensemble des salariés des résidences (chargés, assistants, techniciens de maintenance…), les coordinateurs techniques et assistantes des territoires. Cet accord prendra effet le 1er janvier 2027.

Ce travail nous ne l'avons pas mené seuls. Cela a été un travail collectif. FO ne peut absolument pas s'accaparer le bénéfice de cet accord comme il l'indique dans son tract. C'est même extrêmement malhonnête. Cela relève d'un esprit « petit politicien ». En réalité, le seul moment en réunion de négociation où le délégué syndical FO, s'est réellement opposé à la direction, c'est quand il a refusé de signer le projet d'accord de la direction prévoyant deux soirées à 21 heures par semaine. S'il a refusé de le signer, c'est grâce à notre travail, à celui de la CFDT, à certains élus FO mais aussi surtout et d'abord à vous ! Vous avez fait entendre votre voix !

Ces avancées, vous les devez à vous. C'est votre victoire !

VOUS AVEZ GAGNÉ :

✓ *Pour tous* : Flexibilité des horaires

✓ *Pour les techniciens de maintenance, employés de service, coordinateur technique* : Possibilité de travailler 37 heures par semaine contre des repos compensateurs permettant d'avoir entre autres, des weekends prolongés

✓ *Pour les assistants* : Possibilité de travail par cycle 32/38 heures et de bénéficier d'un JNT

✓ *Pour les chargés* : Fin des deux soirées systématiques jusqu'à 22 heures par semaine (une soirée à 22 heures, et une soirée à 21 ou 20 heures au choix) ; Acquisition de droit à des repos compensateurs liés aux soirées dès 20 heures, Passage de 4 jours maximum à 5 jours RC ; Tranches intermédiaires supplémentaires ; 3 samedis travaillés par an, au lieu de 11

Novembre 2026

Cgtaljt : 9-11 rue Génin 93200 Saint Denis
☎ 06 12 17 68 40 ✉ cgtaljt@gmail.com - www.cgtaljt.com